

10 Faits divers & Justice

Souffrant d'épilepsie

Un enfant se noie dans la rivière Pango à Mouila

FN

Mouila/Gabon

Alors qu'il s'y était rendu, en compagnie de ses trois oncles, faire la lessive et prendre un bain, le jeune Moïse Ndong sera retrouvé quelque temps après, inerte, au fond de l'eau.

LE corps de Moïse Ndong, un jeune compatriote de 14 ans, élève à l'école publique de Mouila "A", a été retrouvé sans vie, dans la matinée du 10 décembre dernier, dans les eaux calmes de la rivière Pango,

au quartier Minembe, situé à la périphérie du premier arrondissement de la commune, sur la route de Mimongo.

La grand-mère de la victime déclare que le jour du drame, elle aurait demandé à son petit-fils de lui tenir compagnie en brousse, pour quelques travaux champêtres. Mais Moïse, pourtant présenté par ses proches comme un enfant docile et serviable, aurait opposé une fin de non-recevoir, déclarant qu'il se sentait un peu fatigué. C'est d'ailleurs la même attitude qu'il aurait affichée à l'égard de son grand-père qui, quelques



Photo : FN

La rivière Pango, dans laquelle se serait noyé le jeune Moïse Ndong.

minutes plus tôt, lui avait formulé la même demande. Ses grands-parents partis en brousse, le jeune homme décide finalement d'aller faire la lessive à la

rivière Pango, avec ses jeunes oncles. Un lieu qui, comme d'habitude, grouille de monde en ce jour de week-end. A l'instar des autres personnes

présentes sur les lieux, Moïse Ndong s'attelle donc à sa tâche. Mais quelque temps après, ses proches et d'autres jeunes se trouvant au bord de la rivière constatent sa disparition. Des recherches sont aussitôt entamées et, contre toute attente, le corps inerte de l'infortuné est retrouvé au fond de l'eau, puis ramené à la surface. Aussitôt, sur les lieux du drame, des secours s'organisent pour essayer de le ranimer. Mais en vain. Au Centre hospitalier régional de Mouila, où il est évacué, le corps médical ne fera d'ailleurs que constater le décès du jeune homme.

Selon nos sources, le petit Moïse aurait été terrassé par une crise d'épilepsie dont il souffrait. Une affection qui devrait l'éloigner des cours d'eau et du feu. D'ailleurs, rappelle-t-on, une semaine avant son décès, cette maladie s'était manifestée à l'école. Compte tenu de la dangerosité et de la spécificité de cette pathologie, il avait alors été demandé à ses parents de prendre des dispositions pratiques pour qu'il soit bien traité, avant de reprendre les cours. Les consignes ont-elles été respectées ? Le doute plane.

Lutte antidrogue

Malchance pour Pierre Tiencheu

ANS

Oyem/Gabon

LE Camerounais Pierre Tiencheu, alias Marigot, 39 ans, n'a décidément pas de chance. Une fois de plus, il a des démêlés avec la justice, pour avoir été pris en flagrant délit de détention de chanvre indien. Déféré devant le parquet d'Oyem par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), il a alors été placé sous mandat de dépôt. "Marigot", un récidiviste très connu des services judiciaires, pour avoir déjà été incarcéré, en 2015, à la prison centrale d'Oyem pour les mêmes faits, retrouve là un univers carcéral qu'il connaît très bien.

Une source proche du dossier révèle qu'après s'être ravitaillé, le week-end dernier, chez son fournisseur Mba Mba, qui vit à cheval entre le village Assok-Medzeng et la Guinée Equatoriale, va, une fois à Oyem, mettre en pratique une stratégie consistant d'abord à envoyer le colis à Libreville, dans un véhicule de transport de marchandises. Il devait ensuite lui-même s'embarquer à bord d'un autre véhicule, et récupérer le colis à Libreville. Mais contre toute attente, le transporteur de marchandises est prié d'effectuer une halte devant un barrage du poste fixe érigé par les éléments de l'Oclad au village Elop, à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu du Woleu-Ntem.



Photo : ANS

Pierre Tiencheu a été pris avec son "colis".

En passant tous les bagages au peigne fin, les agents tombent sur 70 bottes de chanvre, dissimulées dans un grand sac de riz.

A la question de savoir à

qui appartient ce bagage, le conducteur dit avoir reçu la somme de 70.000 francs d'un client, un certain Pierre Tiencheu alias Marigot, pour acheminer le colis dont il ne connaît pas le contenu, jusqu'à Libreville. Et que ce dernier doit l'appeler au téléphone pour venir le récupérer. Mais alors qu'il s'appête à rallier Libreville, le ressortissant camerounais est matinalement cueilli par

les agents qui effectuent une descente à son domicile du quartier Nfoul. Le dealer commence par nier les faits qu'on lui reproche, mais après une confrontation avec le conducteur à qui il a remis le colis de chanvre, Tiencheu finit par recouvrer la mémoire. Après avoir purgé sa peine en 2015 pour les mêmes faits, assortie d'une interdiction de séjour, cet homme est revenu clan-

destinement au Gabon et a renoué avec ses activités illicites, dont le trafic du chanvre indien. Les 70 ballots représentant environ 4 kilogrammes, étaient censés lui rapporter près de 1 500 000 francs, une fois écoulés sur le marché local. En sus du délit de détention et commercialisation de chanvre indien, Pierre Tiencheu sera également jugé pour immigration clandestine.

A la suite de leur condamnation en première instance pour commerce illicite des pointes d'ivoire à Mouila L'ONG Conservation Justice "déçue" par les peines infligées aux trafiquants

AEE

Libreville/Gabon

LA sentence a été prononcée le 16 décembre dernier au tribunal de Mouila. Et c'est une peine de prison de 90 jours, dont 45 avec sursis, assortie d'une amende de cent mille francs chacun, qu'ont écopée Pierre Nkelohin, chef du village de "Camp-Silence", à Sindara, et son complice Martial Mabilia Mihindou. Alors que le Nigérien Ibrahima Sidibé, déclaré, lui, non coupable, a recouvré la liberté. Ces trois individus avaient été déférés devant le parquet de Mouila, le 11 novembre dernier, après leur arrestation au village "Camp-Silence", dans la province de la Ngounié. Il leur était reproché de se livrer au commerce illicite des pointes d'ivoire. L'interven-

tion s'était déroulée pendant la période des opérations de sensibilisation à la préservation des espèces animales protégées, initiée par l'Organisation non gouvernementale Conservation Justice, dans la province de la Ngounié. Une information selon laquelle le chef de village Pierre Nkelohin se livrerait au trafic des ivoires d'éléphants, était alors parvenue aux oreilles de l'ONG. C'est ainsi qu'une descente sera effectuée à son domicile par les membres de Conservation Justice, des agents des Eaux et Forêts et ceux de la police judiciaire. 20 kilogrammes d'ivoire seront saisis chez l'auxiliaire de commandement, qui n'hésitera d'ailleurs pas à livrer les noms de ses complices présumés, dont Martial Mabilia Mihindou et Ibrahima Sidibé.

L'affaire a été jugée au cours d'une audience publique au tribunal de Mouila. Cepen-

dant, l'ONG en charge de la défense de l'environnement se dit "déçue" par les peines infligées aux personnes mises en cause. Son directeur, Luc Mathot, les trouve même "complaisantes". "Malgré les efforts de l'administration des Eaux et Forêts et de leur avocat, au cours de cette audience, de présenter le danger que représentent ces braconniers, les juges ont plutôt fermé les yeux. Ils devraient plutôt appliquer la peine maximale qui, selon les articles 3 du décret N° 164/PR du 19 janvier 2011 et 92, 274 et 275, condamnent jusqu'à six mois de prison ferme et d'une amende de 10 millions de francs les personnes jugées coupables", a-t-il rappelé. Mais il pense tout de même que rien n'est encore perdu, d'autant que l'administration des Eaux et Forêts fera certainement appel de cette décision rendue en première instance.

HOMMAGE AU REGRETTE PRESIDENT LUC MARAT-ABYLA
22 Décembre 2015 - 22 Décembre 2016

Voici un an déjà que notre regretté Président nous a quittés. C'est pour nous, députés Pédégistes l'occasion de rendre une fois encore, à l'instar de beaucoup de nos compatriotes, un vibrant hommage à cet homme qui a rendu de multiples services à notre pays.

Beaucoup d'entre nous ont pu apprécier la manière tout à fait extraordinaire avec laquelle il a mené à bien toutes les missions qui lui ont été confiées tout au long de sa vie sur cette terre.

Luc MARAT-ABYLA a su incarner le principe de « la main de fer dans un gant de velours ».

Sa tolérance et sa recherche continue de la Paix ont été des éléments très importants dans sa manière de conduire les destinées du Groupe Parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale au point que nous l'appellions familièrement « Président à vie » car comme il aimait à le dire nous sommes et devons toujours rester « nous-même, nous-même » tout en respectant les autres.

Comarade Président MARAT-ABYLA, votre souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs et il devra toujours être source d'inspiration pour nous tous.

Pour le Groupe Parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale
André Dieudonné BERRE